

**AVIS
DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL
PLACÉ
AUPRÈS DU CENTRE DE GESTION**

SÉANCE DU JEUDI 5 FEVRIER 2026

COLLECTIVITÉ OU ÉTABLISSEMENT PUBLIC

CIG de la petite couronne de la région d'Ile-de-France (Centre interdépartemental de gestion)

• Motif de la saisine

Pour avis : Présentation du rapport social unique (RSU) annuel 2024 pour les affiliés du CST

• Avis

Collège des représentants du personnel : avis favorable à l'unanimité des membres (3/3)

Collège des représentants des collectivités et établissements publics : avis favorable à l'unanimité des membres (4/4)

• Observation

Néant



La Présidente du comité social territorial,

Catherine DESPRES

Membre du conseil d'administration

du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne

À noter : « Les propositions et avis émis par le comité (...) sont portés, par tout moyen approprié, à la connaissance (...) des agents en fonction dans les collectivités ou établissements (...) » (article R. 254-74 du CGFP)

SUITE DONNÉE À L'AVIS RENDU PAR LE COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

(partie à renseigner et à retourner dans les 2 mois par courrier électronique à cst@cig929394.fr)

L'article R. 254-74 du CGFP prévoit que « Les membres des comités (...) sont informés, dans le délai de deux mois, des suites données à leurs propositions et avis (...) »

Suite donnée à l'avis :

Délibération de l'organe délibérant du :

(joindre copie de la délibération avec le cachet valant accusé de réception de la préfecture)

ou

Autre suite donnée à l'avis rendu :

Fait à
Le

Cachet et signature de l'autorité territoriale
(ou d'une personne ayant délégation)